

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
Un An..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE ..... 20 c	Un An. . . . . 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

9 Octobre — L'empereur Guillaume prend congé de l'empereur d'Autriche et rentre dans ses Etats.

— Le général de Kaltenborn, tachaou remplace, comme ministre de la guerre de l'empire Allemand, le général Verdy du Vernois, en dissentiment avec son souverain.

— Grand discours politique prononcé par M. Crispi à Florence. Le premier ministre italien objurgue ses anciens amis les irrédentistes et les démocrates et fait l'éloge de la Triple Alliance, tout en se déclarant l'ami de la France.

10 Octobre — Terrible explosion de Mélinite à l'école de pyrotechnie à Bourges. Cinq militaires tués et quarante blessés. Dégâts matériels assez considérables.

— Terrible explosion de pétrole à Soignolles, près de Bric-Comte-Robert (Seine-et-Marne). Ving-sept personnes blessées grièvement.

— Les congrès pullulent : congrès socialistes-ouvriers de Châtellerauld, de Calais, de Halle (en Allemagne); ce dernier est particulièrement impor-

tant. Les délégués français y sont acclamés. Congrès des voyageurs de commerce à Bordeaux; congrès des études pénitentiaires à Anvers, des juriconsults catholiques à Angers, des catholiques à Saragosse, des américanistes à Paris, etc.

— La secte des Mormons, traquée par la législation américaine, renonce à la polygamie.

11 Octobre — M. Drouchet, candidat républicain est élu sénateur de la colonie de la Réunion.

— Le P. Dorgère, missionnaire africain qui a conclu avec beaucoup d'habileté et de courage les négociations avec le Dahomey, est décoré de la Légion d'Honneur.

12 Octobre — En raison des arrangements intervenus avec le roi de Dahomey, l'infanterie de marine et les fusillers marins sous les ordres de l'amiral de Cuverville reviennent en France.

— M. le député Cavalotti réfute à Florence, M. Crispi devant un auditoire nombreux et enflammé, mais fait également à la France une déclaration bien sentie. Tous amis de la France, les Italiens!

13 Octobre — La commission du budget écarte les projets de M. Rouvier, ministre des finances, tendant à réparer le déficit qui résulte du dégrèvement de la propriété foncière, et se déclare opposée aux taxes nouvelles que le ministre propose.

— Mort de M. Calmon, sénateur inamovible.

14 Octobre — L'impératrice d'Autriche visite incognito, en yacht le littoral de l'Algérie, de la Corse et de la Provence.

— Le Portugal possède enfin un cabinet où le général Abrence-Souza est président du conseil et ministre de la guerre.

— Un gardien de la paix, nommé Pourquet, à Bordeaux, poursuivant sa fille de ses obsessions, la menace de son revolver, mais la jeune fille en se débattant, arrache l'arme des mains de son indigne père et le tue.

15 Octobre — Les députés irlandais Dellan et O'Brien, mis en liberté sous caution, quittent furtivement l'Irlande et se rendent à Paris.

— Explosion de gaz à la gare de l'Est, à Paris. Deux employés blessés.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUVRES

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, le nommé Louis Victor Bardou, domicilié à Plailly (Oise) et employé depuis un mois chez M. Mélinet cultivateur à Rouvres, a été surpris en flagrant délit d'adultère, avec la nommée Louise Françoise Philibert, sa belle-sœur, qui, quelques jours après l'arrivée du frère de son mari, à Rouvres, était venue le retrouver avec ses trois enfants et vivait en sa compagnie depuis cette époque.

### LE MESNIL-AMELOT

Lundi dernier, un vol de sacs a été commis au préjudice de M. Baillet, cultivateur au Mesnil-Amelot. L'auteur de ce vol est le nommé Caron, employé de la ferme. Cet individu a été déjà condamné deux fois pour vol.

### ERMENONVILLE

On écrit au *Journal de Senlis* :

La gendarmerie de Nanteuil a procédé lundi à l'arrestation d'un étrange malfaiteur, le nommé J.-B. Hanon, sujet belge, manouvrier au Plessis-Belleville.

Cet individu avait trouvé la veille, sur la route, un manouvrier de la même commune, nommé Bonne, qui dormait au pied d'une meule de blé. Le débarrasser de sa bourse, contenant 400 francs en pièces d'or, fut l'affaire d'un instant. Il s'empressa d'aller dépenser cet argent en libations dans les cabarets d'Ermenonville, et de s'offrir notamment une bouteille de champagne chez M<sup>me</sup> Mercier, aubergiste.

C'est précisément ce qui donna l'éveil au garde-champêtre d'Ermenonville, auquel plainte avait été portée par la victime de ce vol. Hanon fut arrêté lundi soir et conduit au violon. Comme il se trouvait en état absolu d'ivresse, son interrogatoire fut remis au lendemain. On le trouva porteur du livret appartenant à sa victime, d'une somme de 69 fr.50, d'une fausse pièce et même d'une décoration de la médaille militaire d'Italie, à laquelle il n'avait pas, naturellement, le moindre droit. La gendarmerie a dressé en outre procès-verbal contre lui pour outrages et rébellion.

### LE PLESSIS-BELLEVILLE

On nous écrit :

« Le tribunal de Senlis, dans son

audience du 11 octobre dernier, a renvoyé le sieur Babille des fins de la plainte portée contre lui, pour délit de chasse; les preuves n'ayant pas été convaincantes. »

Il s'agit, on se rappelle, d'un procès-verbal dressé le 7 novembre dernier, contre M. Babille, par le sieur Babille, garde, son neveu, qui l'accusait d'avoir tiré sur un lièvre qui passait dans un champ de betteraves appartenant à M. Rommetin, maire du Plessis-Belleville.

## FAITS DIVERS

### LES PIÈCES FAUSSES

On signale la mise en circulation de pièces de 50 centimes à l'effigie de la République et au millésime de 1875, qui ont été dorées d'une telle façon que, le soir, on peut très bien les prendre pour des pièces de 10 francs.

### LES FACTEURS

L'administration des postes et des télégraphes examine en ce moment s'il n'y aurait pas avantage à donner des vélocipèdes aux facteurs ruraux. Cette réforme s'accomplira dès que la direction des postes aura à sa disposition le crédit nécessaire.

Le service de distribution des lettres ne pourra qu'y gagner en promptitude et en régularité.

### LES FRAIS DE JUSTICE

M. Henry Maret, député du Cher, raconte l'histoire d'un pauvre diable qui vient d'apprendre — ce n'est pas le premier! — que la Justice ne se donne pas en France.

« Ce pauvre diable, dit M. Maret, vient d'être condamné pour ivresse à 4 francs d'amende. Or, il m'envoie son avertissement par lequel on lui récla-

me vingt-et-un francs quatre-vingt-dix-huit centimes :

Amende	principal . . . . .	4 f. »
	décime . . . . .	25
Frais de justice . . . . .		20 03
Extrait du jugement . . . . .		25
Frais de poste . . . . .		20
Timbre de la quittance . . . . .		25
Total . . . . .		21 98

Voilà des choses qui se passent tous les jours.

Vous croyez être obligé de donner vingt sous; on vous réclame vingt-deux francs.

En voilà un intérêt!

« Heureusement, dit M. Maret, nous habitons un pays où la Justice est rendue gratuitement, car voyez un peu ce qu'elle coûterait si on était obligé de la payer! »

### UN FAUSSAIRE CÉLÈBRE

On signale d'une petite ville d'Albanie la mort d'un faussaire célèbre, le grec Simonidès. C'est lui qui présenta un jour à une commission de douze savants de l'Université d'Athènes, un *Homère* écrit sur des feuilles de lotus. Onze membres admirèrent l'authenticité absolue de ce manuscrit vénérable. Plus tard, on reconnut la fraude. C'était une copie littérale, même avec ses fautes, de l'édition de Wolff.

Une autre fois, Simonidès réussit à persuader à Ismaël-Pacha, le gouverneur de Syrie, que sous un figuier, dans son jardin de Bebeck, sur le Bosphore, devaient se trouver des parchemins antiques. Le pacha ordonna des fouilles et mit à jour une urne qui renfermait un poème d'Aristote. Cette trouvaille valut cent livres turques à Simonidès. Toutefois le jardinier d'Is-

maël-Pacha prouva à son maître que le figuier n'était planté que depuis cinq ans et qu'à cette occasion, on avait creusé à la même place bien plus avant sans rien trouver.

John Bull, à son tour, fut roulé par l'adroite faussaire. Il vendit au British Museum, pour 630 guinées, un soi-disant rapport du général Bélisaire à l'empereur Justinien, et au duc de Sutherland deux prétendues lettres d'Alcibiade à Périclès pour la somme de 200 livres sterling.

Simonidès est mort dans l'aisance, jouissant de la considération publique.

## SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU CANTON DE DAMMARTIN

La séance est ouverte à deux heures en présence de MM. Michel secrétaire, Giraudet trésorier, Loyseau vice-trésorier, Lemarié archiviste.

M. Barre Président et M. Mélage, Professeur, s'étaient fait excuser.

Il est donné lecture du procès-verbal confirmant la réception, comme membres de la société, de MM. Marquerite, de Montgé; Saint-Marc, de Juilly; Corvisier, de Paris; Horème, de Vinantes; Mallet de Dammartin. Le même procès-verbal constate la remise d'une médaille commémorative à MM. Loyseau et Haudry, pour services rendus, en qualité de commissaires, à l'exposition d'horticulture.

M. Loron ayant fait une réclamation au sujet d'une mention honorable qui lui a été décernée à la dernière séance, pour son apport de dahlias de semis, il est décidé que la commission se rendra dans ses jardins pour s'assurer que ces produits sont bien dus à ses efforts personnels.

M. Caminade, marbrier à Dammartin, présenté par MM. Michel et Barbou est admis comme sociétaire.

M. le secrétaire donne lecture du rapport de M. Barbou, sur l'exposition horticole de Lagny, à laquelle il a été délégué par la société en qualité de membre du jury.

Les dispositions sont définitivement arrêtées pour l'exposition de chrysanthèmes qui doit avoir lieu, en séance, entre sociétaires, le dimanche 9 novembre prochain. Les sociétaires absents seront avisés par lettre, de cette exposition.

La séance est levée à quatre heures.

## RECHERCHES SUR L'ADMINISTRATION

### DE L'ANCIEN COMTÉ DE DAMMARTIN

(Suite)

#### — PRÉVOTS —

Les Prévôts étaient des officiers chargés de la défense des intérêts de leur seigneur et de la perception de ses divers revenus, cens, amendes, confiscations, etc. Les Prévôts occupaient un rang inférieur à celui des Baillis, cependant ils n'en exerçaient pas moins, comme ces derniers, les fonctions civiles militaires et judiciaires, mais dans une circonscription moins étendue, et sous le contrôle des Baillis ou des Sénéchaux. Certains baillages comprenaient plusieurs prévôtés représentant chacun une circonscription correspondant, à peu près, à l'un de nos cantons actuels; dans d'autres, il n'y avait qu'un Prévôt qui résidait au chef-lieu de la Châtellenie, C'est ce qui existait pour le comté de Dammartin, où le Prévôt était l'agent du comte, le préposé (Præpositus)

chargé de faire exécuter ses sentences et ses décisions.

Le tribunal des Prévôts était ambulatoire, c'est-à-dire sans siège fixe, de même que celui des baillis et tous les autres tribunaux du temps.

A l'office de Prévôt, était adjoint celui de Garde des Sceaux, dont le titulaire, appelé à légaliser les actes du Prévôt, en était, pour ainsi dire, le complément indispensable.

Tous les actes publics émanant du comte de Dammartin étaient scellés du sceau de la Prévoté. Les archives nationales conservent un fragment de ce sceau (S. 3173 N° 25) apposé à une charte de l'année 1360. On y voit d'un côté l'écu de Dammartin, *fascé de six pièces à la bordure*; la légende est détruite. Au contre-sceau se trouve le blason de la maison de Trie, dont l'un des membres, Charles de Trie était alors comte de Dammartin.

Nous donnons ci-après la liste de Prévôts et des gardes de la Prévoté du Comté de Dammartin, depuis le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'année 1628, époque à laquelle cet office semble avoir été supprimé

à suivre

E. L.

## ANCIENNE VOIE DE PARIS A REIMS.

(Suite)

De cet ancien hameau, le chemin se dirige sur Othis et Moussy-le-Vieux, pour gagner ensuite Paris. Il y avait un embranchement qui montait d'Orcheux à Dammartin.

En remontant au Nord-Est, la voie se dirigeait sur Lagny-le-Sec, en laissant ce dernier pays à droite. Il en reste encore une partie d'environ un kilomètre le surplus à été vendu vers 1840 aux détenteurs des propriétés riveraines, par

la commune d'Eve, jusqu'à l'endroit appelé la Couronne, à la limite des terroirs d'Eve, Rouvres et Lagny-le-Sec. Le chemin de Reims traversait ensuite le terroir de cette dernière commune, et coupait la route nationale N° 2 de Paris à Maubeuge, à l'endroit précis où se trouve aujourd'hui le pont du Marchais; le chemin longeait ensuite le fossé actuel se trouvant le long de la pièce du parterre, réunie récemment par M. de Villers à son parc. Ensuite il passait entre les deux murs parallèles qui séparent la jolie propriété de M. Adrien de Longpérier, agrandie et embellie par son gendre, M. Roger de Villers, juge au tribunal civil de Meaux de la ferme dite du 'grand Melun, occupée actuellement par M. Dupille Gustave. Cette partie finissait à la place du village de Lagny-le-Sec où se trouve la mare dite de Melun, elle existe encore sur une longueur de cent cinquante mètres, et une largeur moyenne de neuf mètres, mais elle est complètement entourée de murs, ayant été réunie à la ferme de Melun à laquelle elle sert de jardin d'hiver.

De la mare de Melun, la voie allait passer dans le milieu de la propriété appartenant à M. le Comte de Longpérier-Grimoard, ancien président du comité archéologique de Senlis. Ce tracé est parfaitement indiqué sur un plan du village de Lagny-le-Sec, daté de 1660, et qui est en la possession de M. Albert Mélaye géomètre à Dammartin.

La partie à gauche du chemin, du côté de la route de Maubeuge est la propriété dénommée au plan : *Fief de Longpériers* et la partie à droite qui est réunie maintenant au joli parc de M. le Comte de Longpérier est dénommée : *Le Verger de Longpériers*, et au-dessus est

indiqué *Le Prè René Adam*. Ce plan qui vient de l'ancienne ferme de la Commanderie de Lagny-le-Sec est très bien exécuté et en même temps ost bien conservé; il indique le passage du chemin à l'endroit où se trouve actuellement le saut de loup au nord du parc de M. de Longpérier. On voit aussi sur ce plan qu'il y avait à cette époque, à Lagny-le-Sec, plusieurs grandes fermes qui n'existent plus aujourd'hui, entr'autres la ferme de la Commanderie ayant appartenu aux Templiers de la Commanderie de Saint-Jean de Senlis. Cette ferme a été détruite en 1845. Elle avait été occupée en dernier lieu par M. Lefèvre, comme fermier de M. Chartier, baron de Coussay, et ensuite du gendre de ce dernier, M. Du Vergier marquis de la Roche-Jacquelein.

(à Suivre) A. MÉLAYE

## LA GARDE NATIONALE de DAMMARTIN

— en 1790 —

(Suite)

Le premier Juillet suivant, la municipalité de Dammartin, recevait des officiers municipaux de la ville de Meaux, une lettre de remerciement, pour ce que les députés sus nommés avaient bien voulu, par leur présence, concourir à l'embellissement et au « complètement » de cette fête patriotique.

Quatre jours plus tard, les officiers municipaux et les notables joints aux citoyens actifs de la commune procédaient à l'élection des officiers de la Garde Nationale, dont le commandant avait été nommé le 21 Juin précédent.

Cette élection donnait les résultats suivants :

MM Pacary, Major  
Lavollée, Capitaine  
Bocquet l'ainé, Lieutenant  
Brunart fils cadet, Sous-lieutenant  
Ganneron, Porte-Drapeau  
Bizet, Sergent-major et adjudant

Après la ratification de cette élection lesdits officiers prêtèrent individuellement le serment d'usage : d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi; de maintenir la constitution de tout leur pouvoir et d'obéir aux Municipalités.

Le 9 Juillet, le corps municipal recevait avis du district de Meaux que le sieur Lavollée, capitaine de la Garde Nationale, avait été choisi par l'assemblée du 28 Juin précédent, comme un des députés du district de Meaux, pour se rendre à Paris, à la « confédération générale du 14 Juillet. »

La Garde Nationale de Dammartin avait été armée, mais elle ne se plaignait de n'avoir pas de munitions de guerre, au cas où elle serait appelée à réprimer « quelque émeute populaire ». Sur sa demande, les officiers de l'arsenal firent savoir qu'ils étaient disposés à lui délivrer « quarante livres de poudre à tirer, moyennant le paiement du prix ordinaire ».

L'autorité militaire Dammartinoise eut dès ses débuts des démêlés assez sérieux avec l'autorité municipale : bien qu'elle eut été organisée dans un moment où de toutes parts, on croyait pouvoir compter sur une entente durable. La Garde Nationale, créée dans le but d'assurer le maintien de l'ordre public et de la paix entre les citoyens, abusait, dans certains cas, de ses prérogatives pour s'immiscer dans des questions d'administration qui étaient du ressort de l'autorité municipale.

(à suivre) E. L.

## VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

(Suite)

Jeanne d'Aulnay, avait intenté un procès contre le comte de Dammartin, au sujet des droits qu'elle prétendait avoir sur la terre qu'elle possédait à Villeneuve; Raoul de Chantilly, son fils, reprit ce procès, ainsi que l'apprend un acte de l'année 1307 (1).

Par sentence du Châtelet de Paris, de l'année 1347, la Haute Justice sur la terre de Stains avait été adjugée au comte de Dammartin qui devint dans la suite seigneur du fief de *Raoul de Chantilly*. Le 5 Mai 1407, la dame de la Roche-Guyon devint propriétaire de ce fief, avec les censives et les portions de domaines qui appartenaient au comte de Dammartin sur le territoire de Villeneuve.

Trois ans plus tard, le même fief passa à Jean de Fleury, secrétaire du roi et il en fit aveu et dénombrement en 1425 à la seigneurie de Chantilly, en comprenant dans son aveu, les corvées de charrue, cédées par l'abbaye en 1186, à Jean de Pomponne.

Gilles de Fleury succéda à Jean, son père et renouvela son aveu en 1646, à la seigneurie de Chantilly.

En 1468, Jeanne de Fleury, épouse de Messire Billac, conseiller à la cour, qui possédait les deux fiefs de Villeneuve, l'un relevant de Chantilly et l'autre de Dammartin, les vendit le 6 Février, à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin.

Le 28 Août 1501, le comte de Dammartin vendit à Geoffroy de La Croix, les deux fiefs qu'il possédait à Villeneuve et quelques années plus tard, (le 13 Mars 1508), ce seigneur obtint du comte de Dammartin, la Haute Justice

sur la terre de Stains, mais il ne fut pas question dans l'acte de cession de la seigneurie directe et foncière sur la maison, terre et marais de Stains, puisque ces droits avaient été concédés à l'abbaye de Chaalis, depuis plusieurs siècles.

Geoffroy de la Croix est cité au procès-verbal de la rédaction de la coutume de Paris, en 1510, comme seigneur de Villeneuve-sous-Dammartin. Sa fille, Marie de la Croix, épouse de André 1<sup>er</sup> Guillart, eut trois enfants : 1<sup>o</sup> André Guillart 11<sup>o</sup> du nom; 2<sup>o</sup> Charles Guillart, qui devint évêque de Chartres et qui fut enterré dans l'église de Villeneuve; 3<sup>o</sup> Isabeau Guillart, mariée en 1541 à Renée Baillet seigneur de Sceaux, de Trèmes, de Sully, etc, à qui elle apporta la seigneurie de Villeneuve.

De ce mariage naquirent, 1<sup>o</sup> André Baillet, bailli du Palais; 2<sup>o</sup> Renée, épouse de Jean de Thou; 3<sup>o</sup> Isabeau, mariée à Nicolas Potier de Blancmesnil; 4<sup>o</sup> Charlotte, épouse de Louis Potier de Gesvres.

(à Suivre) E. L.



Un journal anglais contient l'annonce suivante:

« A vendre un singe, un chat et un perroquet.

« S'adresser à M. Bronson Davids, L... Square, qui, venant de se marier, n'a plus besoin de ces animaux. »



Un mot prêté à Jules Janin.

Le critique des *Débats* était aller voir le travail des puces savantes dressées par un saltimbanque.

— Je me suis sauvé avant la fin, écrivit-il en terminant son compte-rendu. Je craignais d'enlever une actrice!

# LIBRAIRIE

PAPETERIE—RELIURE  
IMPRIMERIE  
Encadrement, Photographie  
FABRIQUE  
de  
REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ  
à DAMMARTIN, (S-&-M).

PAPIER A LETTRE QUADRILLÉ  
(force ordinaire)

Le cahier . . . . . 0 fr. 05  
La ramette de 20 cahiers (120  
feuilles) . . . . . 0 fr. 75  
La rame de 80 cahiers (480  
feuilles) . . . . . 2 fr. 50

PAPIER A LETTRE QUADRILLÉ  
(fort)

Le cahier . . . . . 0 fr. 10  
La ramette de 20 cahiers (120  
feuilles) . . . . . 1 fr. 20  
La rame de 80 cahiers (480  
feuilles) . . . . . 4 fr.

ENVELOPPES GOMMÉES  
(couleurs assorties)

Le paquet . . . . . 0 fr. 10  
Le cent . . . . . 0 fr. 30  
Le mille . . . . . 2 fr. 50

ENVELOPPES BULLES GOMMÉES  
Format de commerce  
(force ordinaire)

Le paquet . . . . . 0 fr. 10  
Le cent . . . . . 0 fr. 35  
Le mille . . . . . 3 fr.

ENVELOPPES BULLES GOMMÉES  
Format de commerce  
(fortes)

Le paquet . . . . . 0 fr. 15  
Le cent . . . . . 0 fr. 50  
Le mille . . . . . 4 fr. 25

Impression de Têtes de lettres  
et d'Enveloppes

# A VENDRE

VIEUX JOURNAUX  
10 Francs les 100 Kilogs

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets  
en or et en argent — Boucles d'oreilles,  
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,  
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement  
de magasin.

Le tout à des conditions excep-  
tionnelles de BON MARCHÉ.

# A VENDRE POIRES à CIDRE

S'adresser chez M. HÉRIVAUD

169, Grande Rue

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

en

SEINE-ET-MARNE

Brochure de 24 pages

Format In 12

Vendue au profit de la souscription  
du monument à élever à la mémoire  
de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

Franco 25 cent. par la poste.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.